

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le présent contrat est soumis aux conditions générales ci-après stipulées, ainsi qu'aux conditions particulières énoncées aux différents articles de la convention de formation, avec lesquelles il forme un tout indissociable. L'entreprise cliente accepte expressément toutes les conditions générales et particulières du contrat.

### **OBLIGATION DE MOYENS**

L'objet du contrat consiste à fournir une formation de qualité, en lien avec le programme que l'entreprise cliente a implicitement validé en signant la convention de formation. La société Level Up Conseil s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour que les stagiaires de l'entreprise cliente puissent acquérir les compétences correspondant aux objectifs du programme. Il s'agit d'une obligation de moyens, qui ne peut garantir une amélioration directement mesurable, notamment sur le compte d'exploitation de l'entreprise cliente. Sur le sujet des résultats, la responsabilité de la société Level Up Conseil ainsi que celle de ses collaborateurs ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit.

### **OBLIGATION D'INFORMATION**

La société Level Up Conseil a pour ambition de fournir des contenus de formation adaptés au contexte propre de chaque entreprise cliente. Afin de permettre cette personnalisation des contenus dans son propre intérêt, l'entreprise cliente s'engage à partager les informations nécessaires, demandées par la société Level Up Conseil pour la réalisation de la formation.

### **OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

La société Level Up Conseil s'engage à ne pas communiquer ou exploiter en dehors de sa mission les informations que l'entreprise cliente lui aura communiquées pour la bonne exécution de la formation.

### **RESPONSABILITE**

Les stagiaires restent pendant toute la durée de la formation sous la responsabilité juridique de l'entreprise cliente, leur employeur. Cette responsabilité s'étend, sans y être limitée, à la règlementation des accidents de travail et de trajet au titre de l'activité professionnelle.

Les stagiaires sont personnellement responsables des installations et matériels mis à leur disposition. En cas de perte ou de détérioration, ceux-ci sont réparés ou remplacés aux frais de l'entreprise cliente.

La responsabilité de la société Level Up Conseil ne se trouve en aucun cas engagée dans l'éventualité de vols, pertes ou détériorations qui peuvent affecter les objets personnels, véhicule, etc. appartenant aux stagiaires.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les logiciels, supports, brochures, outils pédagogiques et tout document en général mis à la disposition des stagiaires sont propriété de la société Level Up Conseil. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci, sont interdites sous peine de poursuites pouvant impliquer les stagiaires eux-mêmes et / ou l'entreprise cliente.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

L'entreprise cliente s'engage à régler les sommes dues à la société Level Up Conseil telles que définies dans la convention, au plus tard 30 Jours calendaires à compter de l'émission de la facture.